

Les cotisations

Une cotisation est une **contribution périodique des membres** aux charges de fonctionnement de l'association.

Le versement d'une cotisation n'est pas obligatoire. C'est l'association qui décide de la rendre obligatoire en l'inscrivant dans ses statuts.



ATTENTION

Le versement d'une **cotisation diffère du règlement d'un prix.**

Si le montant de la cotisation entre en concurrence avec les prix du marché, les activités de l'association peuvent être qualifiées de commerciales. Il doit cependant être adapté au coût engendré par les activités proposées par l'association.



POINT METHODE

Il est conseillé que les statuts définissent un **organe chargé de fixer le montant et la fréquence de la cotisation**. Cela évite de modifier les statuts à chaque évolution.



A RETENIR

La cotisation est à **différencier de la licence sportive** dont le montant est fixé par la fédération à laquelle l'association est affiliée.

La licence sportive permet de financer des actions mises à place par la fédération au profit de ses membres.



POINT METHODE

Il est important de **bien communiquer auprès des adhérents sur le coût de la cotisation** :

- les raisons d'une hausse ou baisse de son montant,
- la différence entre le coût réel de la pratique pour l'association et le montant de la cotisation,
- la différence de montant avec le secteur privé,
- les différents dispositifs d'aide au paiement de la cotisation (tickets sport, CAF, dispositifs des conseils général et régional, etc.).

OUTILS CLES

Ligue Centre de tennis de table : Outil de calcul du coût de la pratique en club

Ligue Centre de tennis de table : « La Politique de Ressources d'un club... »



TEMOIGNAGE : Un barème de cotisation adapté au coût réel des services proposés

“ Nous avons eu la volonté de pérenniser nos emplois et il nous fallait absolument trouver des recettes pour faire face à la diminution des aides publiques. Très rapidement, nous nous sommes rendus compte que nos cotisations ne correspondaient plus aux prestations de service offertes à nos licenciés et nous avons souhaité faire des cotisations un levier.

Nous avons choisi d'étudier le coût d'une saison de pratique sportive par licencié – compétitions, engagements, déplacements, entraînements, etc. – et nous nous sommes aperçus que le club proposait des tarifs à perte pour certains licenciés. Nous avons donc présenté les résultats de notre étude aux adhérents qui ont approuvé une nouvelle grille de cotisations, revue à la hausse mais aussi plus souple.

Les tarifs sont désormais plus transparents. Les parts reversées à la fédération, à la ligue et la part destinée au club sont clairement indiquées. L'utilisation de la part du club est également expliquée.

Par ailleurs, le montant est variable, à la carte en fonction des services choisis : entraînement encadré, accès à d'autres créneaux, accompagnement en compétition par exemple.

Les cotisations sont désormais plus adaptées aux prestations offertes aux licenciés, tout en ayant augmenté les tarifs et les recettes pour le club. Nous en sommes donc satisfaits.

L'augmentation des cotisations ne nous a par ailleurs pas empêchés d'augmenter le nombre de nos licenciés car cela nous a également permis d'améliorer notre offre de pratique. ”

Secrétaire Général d'un club de tennis de table

Avec le soutien de

